



Déforestation et engagement actionnarial : État des lieux et perspectives

MAI 2025

Table des matières

Sommaire exécutif	2
Introduction	3
Notre analyse des entreprises.....	6
Analyse des résultats	10
Conclusion.....	13
Références.....	17

Sommaire exécutif

La déforestation représente un enjeu matériel pour les entreprises et les investisseurs. En effet, entre 1990 et 2020, le monde a perdu environ 420 millions d'hectares de forêts, ce qui représente 10 % de la couverture forestière mondiale. L'expansion agricole est responsable d'environ 80 % de la déforestation mondiale. De plus, les investisseurs, par le biais des entreprises dans lesquelles ils investissent, sont exposés à des risques systémiques, physiques et réputationnels.

Ce livre blanc vise à sensibiliser les investisseurs à ces enjeux. Il présente l'approche d'Æquo en matière d'engagement actionnarial sur la déforestation, en exposant nos attentes et en mettant en lumière les pratiques observées parmi les entreprises ciblées.

Dans ce document, Æquo a choisi de concentrer son analyse sur les détaillants alimentaires et les restaurants, en raison de leur rôle central dans la pression exercée sur les écosystèmes. Ainsi, nous avons évalué 12 entreprises du secteur alimentaire en regard de leurs pratiques de lutte contre la déforestation. Cette analyse repose sur sept objectifs spécifiques, qui orientent notre dialogue, afin de les encourager à adopter des pratiques plus responsables en matière de déforestation.

Nos conclusions nous ont permis de distinguer trois groupes d'entreprises : les leaders, les entreprises en transition et celles en début de démarche. Parmi les observations clés, nous relevons :

- Une prise de conscience généralisée des risques liés à la déforestation;
- Une transparence croissante sur la proportion des produits de base conformes aux engagements que les entreprises se sont fixées, bien que la traçabilité reste insuffisante pour les produits à haut risque;
- Des lacunes dans la surveillance des fournisseurs et la gestion des non-conformités.

En 2025, Æquo poursuivra ses engagements en soutenant les entreprises dans la mise en œuvre de cibles zéro déforestation couvrant l'ensemble des commodités à risque et la mise en place de mécanismes robustes de surveillance et de remédiation. Notre approche sera adaptée à chaque entreprise et aux spécificités de chaque groupe, notamment à leurs défis.

Introduction

Ce livre blanc vise à sensibiliser les investisseurs à la déforestation, un enjeu environnemental, social et financier de première importance. Il présente l'approche d'Æquo dans ses activités d'engagement, en exposant nos attentes sur ce sujet et en mettant en lumière les pratiques observées parmi les entreprises ciblées.

La déforestation : un enjeu majeur pour les entreprises et les investisseurs

Les forêts abritent 80 % de toutes les espèces terrestres d'animaux, de plantes et d'insectes, ainsi que les trois quarts de l'eau douce accessible dans le monde. Elles soutiennent également les moyens de subsistance de 25 % de la population mondiale et jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire¹. Cependant, entre 1990 et 2020, le monde a perdu environ 420 millions d'hectares de forêts, ce qui représente 10 % de la couverture forestière mondiale². Aujourd'hui, les principaux moteurs de la déforestation sont l'expansion agricole (qui représenterait environ 90 % de la déforestation tropicale³), ainsi que l'exploitation minière, les infrastructures et l'urbanisation.

Selon une étude de PwC⁴ publiée en 2023, 55 % du PIB mondial, soit l'équivalent de 58 000 milliards de dollars, est modérément ou hautement dépendant de la nature. À titre de comparaison, le soutien de la nature s'établissait à 44 milliards de dollars en 2020. Cette hausse considérable en seulement quelques années démontre que la dégradation de la nature est en croissance et pose des risques significatifs à l'économie, ainsi qu'à la société dans son ensemble.

Des définitions clés

L'Accountability Framework Initiative (AFi) définit¹ la forêt comme étant une terre s'étendant sur plus de 0,5 ha, possédant des arbres de plus de 5 mètres de haut et une canopée de plus de 10 %, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Les terres utilisées majoritairement pour l'agriculture ou pour d'autres usages ne sont pas incluses.

Cette définition s'inscrit dans la prévention de la conversion et de la déforestation des forêts naturelles. Ainsi, la conversion des terres est définie par l'AFi comme la perte d'un écosystème naturel à la suite de son remplacement par un usage agricole ou tout autre usage des terres, ou bien en raison d'un changement profond et prolongé survenant dans la composition des espèces, la structure ou la fonction d'un écosystème naturel. L'AFi mentionne que la déforestation est une forme de conversion.

De son côté, la déforestation est définie comme une perte de forêt naturelle résultant de : (i) sa conversion pour un usage agricole ou tout autre usage non forestier; (ii) sa conversion en plantation d'arbres; ou (iii) sa dégradation sévère et prolongée.

¹ WWF. [Top 10 Facts about Forests](#).

² FAO. (2020). [The state of the world's forests](#).

³ SEI. (2022). [Agriculture drives more than 90% of tropical deforestation](#).

⁴ PwC. (2023). [PwC boosts global nature and biodiversity capabilities with new Centre for Nature Positive Business, as new research finds 55% of the world's GDP - equivalent to \\$58 trillion - is exposed to material nature risk without immediate action](#).

Des risques matériels pour les investisseurs

La déforestation est un enjeu matériel pour les entreprises et les investisseurs. Ceux-ci sont exposés, par le biais des entreprises dans lesquelles ils investissent, à différents types de risques : systémiques, physiques et réputationnels.

Les risques systémiques peuvent entraîner la déstabilisation d'un système, provoquant ainsi un point de bascule irréversible, comme la désertification. Les forêts fournissent des services écosystémiques qui protègent la société contre les événements météorologiques extrêmes et l'érosion des écosystèmes naturels. Le Forum économique mondial a identifié en 2024 la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes comme le troisième risque mondial le plus sévère des dix prochaines années⁵. Ce signal d'alerte souligne l'importance pour les investisseurs de considérer ces risques systémiques non seulement comme des défis environnementaux, mais aussi comme des menaces potentielles pour la stabilité financière et économique mondiale.

Pour leur part, les risques physiques liés à la déforestation sont des changements physiques défavorables sur le biome forestier, comme la perte de couverture forestière. Les investisseurs peuvent être exposés à des risques physiques, puisque la déforestation aggrave le changement climatique et la perte de biodiversité, entraînant des impacts climatiques physiques plus fréquents et plus sévères.

Enfin, les risques réputationnels peuvent survenir lorsque les produits d'une entreprise sont

associés à des pratiques de déforestation, menaçant ainsi son image et la confiance des parties prenantes. Ainsi, les investisseurs peuvent être exposés à des risques réputationnels par le biais des entreprises de leur portefeuille potentiellement impliquées dans la déforestation.

Le secteur alimentaire au cœur de notre analyse

Pour produire ce livre blanc, Æquo a choisi de concentrer son analyse sur les détaillants en alimentation et les restaurants, en raison de leur rôle central dans la pression exercée sur les écosystèmes. En effet, le système agroalimentaire est l'un des principaux facteurs entraînant le déclin de la nature. Selon le [Rapport Living Planet \(2024\)](#), le système agroalimentaire est actuellement responsable de 27 % des émissions de GES, et l'expansion agricole est le principal responsable de la déforestation dans le monde. Les systèmes alimentaires sont aussi l'une des causes majeures de perte de la nature à l'échelle internationale : plus d'un tiers de la surface terrestre mondiale et près de 75 % des ressources en eau douce sont présentement utilisés pour la production animale ou végétale⁶. De plus, au moins le tiers des émissions totales de gaz à effet de serre peut être attribué à la manière dont nous produisons, transformons, transportons et emballons les denrées alimentaires.

Face à ces enjeux, Æquo encourage les entreprises du secteur à mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables et à éliminer la déforestation, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes et à la résilience du secteur.

⁵ World Economic Forum. (2024). [Global Risks Report 2024](#).

⁶ UNEP FI. (2023). [Driving Finance for Sustainable Food Systems](#).

Notre analyse des entreprises

Profil des entreprises

Dans le cadre de ce livre blanc, 12 entreprises du secteur de l'alimentation, incluant des détaillants alimentaires et des restaurants, ont été évaluées en regard de leurs pratiques de lutte contre la déforestation. Ces entreprises, situées en Amérique du Nord et en Europe, ont fait l'objet d'un dialogue portant sur la déforestation depuis au moins deux ans (2023).

Les objectifs qui encadrent nos dialogues sur la déforestation

Nous avons évalué les 12 entreprises en fonction de sept objectifs spécifiques qui orientent notre dialogue et nous permettent de les encourager à adopter des pratiques plus responsables en matière de déforestation. Ces objectifs visent à assurer que l'entreprise divulgue des informations pertinentes sur ce sujet, qu'elle ait établi des processus robustes pour éliminer la déforestation et qu'elle mesure publiquement ses progrès. L'évaluation de ces objectifs fait appel à 11 indicateurs, qui sont notés de la manière suivante :

- 1 point pour un « oui »
- 0,5 point pour un « partiellement »
- 0 point pour un « non »

Nos objectifs et nos indicateurs se fondent notamment sur le questionnaire du CDP Forêt, les recommandations de l'Accountability Framework Initiative (AFI), et l'outil d'évaluation Forest 500.

Le tableau récapitulatif des objectifs et indicateurs utilisés pour évaluer les entreprises se trouve à l'Annexe A.

Objectif 1 : Divulguer de l'information sur les risques liés à la déforestation

L'analyse des risques liés à la déforestation est essentielle pour permettre à une entreprise de prendre les meilleures décisions afin de réduire

Notre approche de l'engagement actionnarial

La principale activité d'Æquo consiste à mener des dialogues avec les entreprises dans lesquelles nos partenaires investissent pour qu'elles adoptent des pratiques d'affaires plus responsables et plus durables. Ce travail est réalisé au nom des investisseurs institutionnels participant à notre plateforme d'engagement actionnarial et fiduciaire. Æquo adopte une approche basée sur la double matérialité (financière et d'impact), en se concentrant à la fois sur les enjeux ESG qui influencent la performance financière des organisations, et sur les impacts, positifs comme négatifs, de leurs activités sur l'environnement et les personnes.

Les dialogues visent à favoriser à la fois une gestion adéquate des risques et la création de retombées positives en matière de développement durable. À long terme, cela contribue à l'efficacité, à l'intégrité et à la résilience des marchés financiers, diminuant le niveau de risque systémique, en plus d'accroître la valeur des investissements, au bénéfice tant des investisseurs que des entreprises. Notre approche repose sur des dialogues actifs et constructifs ainsi que sur l'établissement d'une relation de confiance et d'une collaboration étroite avec les entreprises. Notre méthodologie permet d'élaborer des objectifs spécifiques à chaque entreprise, ce qui nous amène à formuler des recommandations personnalisées. Ainsi, nous ajustons notre approche en fonction de la taille des entreprises (grande ou petite capitalisation) et du niveau d'intégration de leurs pratiques ESG.

La préservation des écosystèmes et de la biodiversité fait partie des grands thèmes prioritaires que nous abordons lors de nos dialogues. Dans ce cadre, nous traitons les enjeux liés à l'impact écologique, qui comprend, entre autres, la déforestation. Nous considérons que les entreprises doivent favoriser la préservation de la biodiversité, étant donné que celle-ci peut avoir un impact négatif sur les écosystèmes dans lesquels elles évoluent (et dont leurs activités dépendent). Elles peuvent provoquer la destruction ou la fragmentation des habitats, l'introduction d'espèces invasives, la surexploitation des ressources naturelles, ou encore la pollution de l'air et de l'eau.

la déforestation et de suivre ses progrès vers la réalisation de ses objectifs. En identifiant clairement ces risques, elle peut non seulement mieux comprendre les impacts de ses activités sur les écosystèmes, mais aussi anticiper les réglementations à venir, répondre aux attentes des parties prenantes et renforcer la transparence tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Afin de valider cet objectif, l'entreprise doit réaliser et divulguer une évaluation des risques liés à la déforestation pour l'ensemble des produits de base considérés à risque. Les entreprises doivent avoir divulgué des détails sur la méthodologie employée. Par ailleurs, afin d'évaluer quels sont les produits de base à haut risque pour une entreprise, nous nous sommes basés sur la définition donnée par le Règlement de l'Union européenne sur la déforestation (RDUE)⁷.

Objectif 2 : Divulguer de l'information sur la traçabilité

Afin de s'assurer de l'absence de déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement, une entreprise doit connaître la provenance de ses matières premières⁸. Cela suppose le suivi de chaque étape de la chaîne de production, depuis l'exploitation agricole ou la plantation d'origine jusqu'au produit final. Ce degré de traçabilité permet de s'assurer qu'aucun intermédiaire de la chaîne d'approvisionnement ne se livre à des pratiques de déforestation et de conversion. De plus, l'entreprise doit divulguer la proportion de produits de base traçables. En fournissant ces informations, celle-ci renforce sa crédibilité et démontre son engagement à lutter contre la déforestation et à promouvoir des pratiques d'approvisionnement responsable.

Objectif 3 : Élaborer une politique spécifique relative aux enjeux de déforestation

Pour valider cet objectif, la politique de l'entreprise doit couvrir l'ensemble des produits de base à haut risque, englobant les opérations directes de l'entreprise et sa chaîne d'approvisionnement pour assurer une approche holistique et cohérente. En outre, la politique doit intégrer les enjeux sociaux, car la déforestation a des impacts significatifs sur les communautés locales et les populations autochtones. Cela inclut la prise en compte des droits fonciers, des conditions de travail équitables et du respect des droits de la personne.

Cet objectif est particulièrement crucial, car les politiques d'entreprise forment la base des actions concrètes prises pour lutter contre la déforestation. Elles servent de cadre pour aligner les pratiques internes et externes d'une société sur ses engagements environnementaux et sociaux. Une politique bien définie permet également de communiquer clairement les attentes de l'entreprise à ses fournisseurs, facilitant ainsi la mise en œuvre de pratiques durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement⁹.

Objectif 4 : Adopter une cible d'élimination de la déforestation

Pour valider cet objectif, l'entreprise doit viser l'élimination de la déforestation et de la conversion d'ici 2025 par rapport à 2020¹⁰. De plus, cette cible doit couvrir l'ensemble des produits de base, tels que définis par le RDUE. Cet objectif est particulièrement important : en adoptant des cibles pour éliminer la déforestation de leurs opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement, les entreprises

⁷ Selon le RDUE, les produits de base à haut risque sont : l'huile de palme, le bétail, le soja, le café, le cacao, le bois et le caoutchouc, ainsi que les produits dérivés (tels que la viande de bœuf, les meubles ou le chocolat).

⁸ Accountability Framework Initiative. [Traceability](#).

⁹ Accountability Framework Initiative. (2024). [Start your responsible supply chain journey right with robust policies](#).

¹⁰ Accountability Framework initiative. (2022). [The AFI recommends a target date no later than 2025 to eliminate deforestation and conversion in supply chains](#).

luttent concrètement contre la destruction des écosystèmes tout en démontrant la crédibilité de leurs intentions auprès des différentes parties prenantes (clients, investisseurs, etc.).

Objectif 5 : Adopter un processus de gestion et surveillance des fournisseurs

Pour valider cet objectif, ce processus doit porter sur l'ensemble des produits de base à risque et aller au-delà de l'utilisation de certification. Cet aspect est important puisqu'un système de contrôle et surveillance des fournisseurs permet aux entreprises de suivre la performance de leurs chaînes d'approvisionnement, menant ensuite à une amélioration de leurs processus¹¹. Nous notons que les certifications constituent des outils essentiels pour établir des chaînes d'approvisionnement responsables. Cependant, compte tenu des limites de certaines certifications, les entreprises doivent impérativement compléter ces mécanismes par d'autres systèmes de vérification afin d'assurer la conformité de leurs fournisseurs aux politiques de lutte contre la déforestation¹².

Objectif 6 : Adopter un processus pour remédier aux non-conformités de ses fournisseurs

Pour valider cet objectif, l'entreprise doit divulguer des informations sur les plaintes et controverses liées à la déforestation dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, et détailler les actions mises en place pour y remédier. Afin de remédier aux potentielles non-conformités des fournisseurs, il est important que les entreprises mettent en place des politiques et

procédures claires. Par exemple, celles-ci doivent décrire la procédure d'engagement d'un fournisseur en cas de non-conformité et décrire la prise en considération de cette non-conformité dans les futures décisions d'achat de l'entreprise¹³. Nous encourageons aussi les entreprises à divulguer de l'information sur la manière dont elles ont remédié aux plaintes et controverses liées à la déforestation.

L'importance de cet objectif tient au fait qu'un processus de remédiation bien défini permet d'établir une responsabilité claire au sein de la chaîne d'approvisionnement. En exigeant la divulgation des plaintes et controverses, ainsi que des mesures correctives mises en place, les entreprises démontrent leur engagement à combattre la déforestation et à réagir en cas de non-respect des exigences.

Objectif 7 : Divulguer la proportion de produits de base conformes à sa politique zéro déforestation et conversion

Mesurer la performance de l'entreprise par rapport à ses cibles permet aux investisseurs d'évaluer les progrès réalisés ainsi que l'efficacité des mesures prises. Pour valider cet objectif, la compagnie doit divulguer la proportion de produits de base qu'elle considère comme ne contribuant pas à la déforestation (en accord avec sa politique sur ce sujet) par type de produit de base. Le pourcentage de produits certifiés est également considéré comme acceptable si la politique de l'entreprise exige de ses fournisseurs qu'ils certifient leurs produits. Afin de simplifier l'analyse, le niveau de certification accepté n'a pas été pris en compte.

¹¹ Accountability Framework initiative. (2023). [Monitoring and verification](#).

¹² CDP. (2024). [Time for transparency. Deforestation and conversion-free supply chains](#).

¹³ Accountability Framework initiative. [Management of Non-Compliant Suppliers](#).

Tableau de présentation des résultats

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse de 12 entreprises du secteur de l'alimentation, incluant des détaillants et des restaurants. Un tableau décrivant le secteur, la géographie et la taille de l'entreprise, se trouve à l'Annexe B. Pour cette analyse, nous avons

choisi d'anonymiser les entreprises, puisque celles-ci n'ont pas été consultées lors de l'analyse de leur divulgation. De plus, l'objectif de cette analyse est avant tout d'illustrer des enjeux sectoriels et des tendances générales.

OBJECTIFS	ENTREPRISES											
	Leaders			En transition			Émergentes					
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Divulguer de l'information sur les processus de gestion des risques liés à la déforestation (pointage sur 1)	1	1	1	1	0,5	0,5	0	0,5	1	0	0	0
Divulguer de l'information sur la traçabilité (pointage sur 2)	2	1,5	1	0	1	1	0	1	0,5	0	0,5	0
Élaborer une politique spécifique relative aux enjeux de déforestation (pointage sur 3)	2,5	3	3	2,5	1,5	2	1,5	0	0	1	0	0
Adopter une cible zéro déforestation et conversion (pointage sur 1)	1	0,5	1	1	0,5	0	0	0,5	0	0	0	0
Adopter un processus de gestion et surveillance des fournisseurs (pointage sur 1)	1	1	1	0	0,5	0,5	0	0	0,5	0,5	1	0,5
Adopter un processus pour remédier aux non-conformités de ses fournisseurs (pointage sur 1)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divulguer la proportion de produits de base conformes à sa politique zéro déforestation et conversion (pointage sur 1)	1	1	0,5	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0
POINTAGE TOTAL (POINTAGE SUR 10)	9,5	8	7,5	5,5	4,5	4,5	2,5	2,5	2,5	2	2	0,5

Analyse des résultats : où en sont les entreprises face à la déforestation ?

Trois profils d'entreprises face à la déforestation

Cette analyse nous a permis de distinguer trois groupes d'entreprises. Le premier groupe, composé des entreprises les plus avancées en matière de gestion de la déforestation, affiche un pointage situé entre 9,5 et 7,5. Le second groupe se situe entre 5,5 et 4,5, reflète de certaines bonnes pratiques et d'un potentiel

d'amélioration des processus s'ils s'étendaient à l'ensemble des produits de base considérés à haut risque. Enfin, le dernier groupe, entre 3 et 0,5, est constitué des entreprises se trouvant au début de leur démarche.

1. Leaders (pointage entre 9,5 et 7,5)

Pour ce premier groupe d'entreprises, nous constatons une divulgation robuste des risques

et de la traçabilité, l'adoption de politiques claires sur la déforestation et la conversion, ainsi que des cibles ambitieuses et mesurables. Elles publient également leurs progrès sur la conformité des produits de base à leur politique. Les politiques de ce groupe intègrent généralement des références aux enjeux sociaux tels que le respect des droits de la personne et, plus spécifiquement, des droits des communautés locales et autochtones.

En 2024, notre engagement avec ces entreprises visait à faire le point sur leurs progrès concernant la réalisation des objectifs 2025 et leur préparation en vue du respect du Règlement de l'Union européenne sur la déforestation (RDUE), qui devait entrer en vigueur le 31 décembre 2024. Nous observons que l'assurance d'une traçabilité complète des chaînes d'approvisionnement demeure un défi, étant donné la difficulté d'obtenir des données ou de les vérifier.

2. Entreprises en transition (pointage entre 5,5 et 4,5)

Le second groupe d'entreprises se caractérise par des pratiques partielles ou insuffisantes sur certains critères tels que la traçabilité, la gestion et la surveillance des fournisseurs, et l'adoption de cibles robustes. Nous notons, en particulier, que pour deux de ces trois entreprises, des pratiques robustes sont en place seulement pour quelques produits de base, comme l'huile de palme.

3. Entreprises en début de parcours (pointage entre 3 et 0,5)

Parmi ces entreprises, certaines réalisent une analyse des risques uniquement pour quelques matières premières, tandis que d'autres ne le font pas du tout. Pourtant, cette analyse constitue une première étape essentielle pour mieux comprendre les risques de déforestation au sein de leur chaîne d'approvisionnement. Ces entreprises se caractérisent par l'absence ou l'insuffisance de politiques spécifiques liées à la déforestation, le manque de processus de

gestion et de suivi des fournisseurs, l'inexistence de remédiation des non-conformités, l'absence ou l'insuffisance de cibles ainsi qu'un faible niveau de traçabilité.

Dans le cadre de nos dialogues, elles nous ont souligné les défis rencontrés en matière de collecte de données, d'intelligibilité des données pour la prise de décision en entreprise, et d'engagement avec les fournisseurs.

Synthèse des observations clés

Notre analyse met en lumière plusieurs tendances importantes dans la gestion de la déforestation :

Reconnaissance des risques

Nous notons que de nombreuses entreprises divulguent de l'information sur les processus de gestion des risques liés à la déforestation, preuve que la majorité des entreprises considèrent cet enjeu comme un risque matériel et qu'elles établissent des processus pour mieux repérer ces risques dans leur chaîne d'approvisionnement. Pour leur part, les entreprises du groupe en début de parcours mènent une analyse des risques seulement pour certains produits de base, ou pas du tout, signe qu'elles n'ont pas encore développé une vision précise des risques. Dans l'ensemble, bien que plusieurs entreprises aient adopté une politique de lutte contre la déforestation, d'autres doivent encore renforcer leurs efforts.

Transparence

De nombreuses entreprises publient des informations sur la proportion des produits de base conformes à leur politique zéro déforestation et conversion. Bien que cela témoigne d'un effort de transparence accrue, la traçabilité demeure insuffisante pour les produits à haut risque (huile de palme, soja, bœuf, etc.). Par ailleurs, beaucoup d'entreprises n'intègrent pas encore les enjeux sociaux dans leurs politiques de lutte contre la déforestation.

Surveillance des fournisseurs et gestion des non-conformités

La gestion des non-conformités constitue un point clé à améliorer. Peu d'entreprises ont mis en place des processus systématiques pour gérer les infractions à leurs politiques. En outre, la surveillance des fournisseurs est généralement insuffisante, car nombreuses sont les entreprises qui n'ont pas encore déployé de mécanismes robustes et cohérents, au-delà des certifications, pour suivre et contrôler les pratiques à l'échelle de leur chaîne d'approvisionnement.

Perspectives sur les activités d'engagement liées à la déforestation pour 2025

Cette année, AEquo va continuer d'aborder la déforestation avec plusieurs entreprises du secteur de l'alimentation, incluant des détaillants et des restaurants. Lors des dialogues, les objectifs d'engagement sont adaptés à chacune des entreprises.

1. Groupe des leaders (pointage entre 9,5 et 7,5)

Nous allons continuer d'aborder les cibles liées à la déforestation avec les entreprises les plus avancées, qui ont été encouragées à adopter des cibles zéro déforestation et conversion à atteindre en 2025 grâce aux normes et bonnes pratiques. Ainsi, AEquo continuera de soutenir les entreprises qui progressent vers l'atteinte de leurs cibles. Nos discussions porteront notamment sur les prochaines étapes envisagées pour maintenir des chaînes d'approvisionnement zéro déforestation et sur les efforts liés à l'amélioration des processus de gestion et de surveillance des fournisseurs ainsi que sur la remédiation des non-conformités.

Voici nos objectifs prioritaires pour ce groupe d'entreprises :

- L'atteinte des cibles 2025 et les prochaines étapes visant à maintenir des chaînes d'approvisionnement exemptes de déforestation.

- L'adoption d'un processus de gestion et de surveillance des fournisseurs.
- L'adoption d'un processus pour remédier aux non-conformités des fournisseurs.

2. Groupe des entreprises en transition (pointage entre 5,5 et 4,5)

Avec ces entreprises, nous concentrerons notre démarche d'engagement sur l'inclusion de l'ensemble des produits de base considérés à haut risque pour la déforestation dans leurs processus. De plus, comme pour le groupe précédent, nous aborderons l'enjeu de la gestion et de la surveillance des fournisseurs ainsi que la remédiation des non-conformités.

Voici nos objectifs prioritaires pour ce groupe d'entreprises :

- La divulgation d'informations sur les risques liés à la déforestation.
- L'adoption d'un processus de gestion et surveillance des fournisseurs.
- L'adoption d'un processus pour remédier aux non-conformités des fournisseurs.
- La divulgation de la proportion de produits de base en conformité avec sa politique zéro déforestation et conversion.

3. Groupe des entreprises en début de parcours (pointage entre 3 et 0,5)

Nous continuerons d'encourager les sociétés de ce groupe à effectuer une analyse des risques liés à la déforestation complète, à se fixer des cibles zéro déforestation et conversion atteignables le plus tôt possible, avec 2020 comme date de référence, ainsi qu'à adopter des politiques claires et robustes.

Voici nos objectifs prioritaires pour ce groupe :

- La divulgation de l'information sur les processus de gestion des risques liés à la déforestation.
- L'adoption d'une cible zéro déforestation et conversion.

Conclusion

L'analyse des pratiques des entreprises en matière de déforestation a révélé trois groupes distincts, chacun à un stade différent de progression. Le premier groupe, composé des entreprises les plus avancées, met en œuvre des pratiques solides et transparentes pour lutter contre la déforestation. Cependant, même parmi ces leaders, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour maintenir la traçabilité complète et renforcer la gestion des risques dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ceux-ci peuvent notamment améliorer leurs processus de gestion et de surveillance des fournisseurs et de remédiation aux non-conformités. Le second groupe, bien qu'ayant adopté certaines bonnes pratiques, doit étendre ses engagements à tous les produits de base à haut risque et mettre en place des processus de surveillance plus robustes. Enfin, le troisième groupe, qui est plutôt au début de son parcours, doit mettre en place des processus robustes, en commençant par la réalisation d'une analyse des risques pour l'ensemble des produits de base, en plus d'adopter des politiques et des cibles.

Malgré ces différences, il ressort que la majorité des entreprises reconnaissent la déforestation

comme un enjeu matériel et qu'elles commencent à structurer leurs approches. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer une transition efficace vers des chaînes d'approvisionnement réellement durables et exemptes de déforestation, notamment par la mise en place de mécanismes de contrôle des fournisseurs et de remédiation des non-conformités.

En 2025, Aequo poursuivra ses activités d'engagement en soutenant les entreprises dans la mise en œuvre de cibles zéro déforestation couvrant l'ensemble des produits de base à risque et dans l'établissement de mécanismes robustes de surveillance et de remédiation. Notre approche sera adaptée à chaque entreprise et aux spécificités de chaque groupe, notamment à leurs défis.

En poursuivant notre engagement avec les entreprises et les investisseurs, nous visons à accélérer la transformation des pratiques du secteur alimentaire. Cette dynamique contribuera non seulement à l'élimination de la déforestation, mais aussi à la préservation des écosystèmes forestiers, vitaux pour la biodiversité et la résilience climatique.

LE RÈGLEMENT EUROPÉEN CONTRE LA DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS

Pour lutter contre la déforestation mondiale, l'Union européenne (UE) a élaboré le Règlement sur les produits exempts de déforestation (RDUE), initialement présenté par la Commission européenne en novembre 2021. Ce règlement constitue une première mondiale dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts causées par la production et la consommation européennes de certains produits, dont l'huile de palme, le soja, le bœuf, le bois, le café, le cacao, le caoutchouc, ainsi que leurs dérivés, comme le cuir, le chocolat, les pneus ou les meubles.

L'objectif du RDUE est d'interdire les produits liés à la déforestation sur le marché de l'UE et d'établir des exigences de conformité pour les entreprises fournissant ou utilisant des produits définis comme étant à haut risque pour la déforestation. Ce règlement constitue une pierre angulaire de l'ambition environnementale de l'Union européenne, créant des exigences plus strictes en matière de diligence raisonnable et permettant d'aller au-delà de la divulgation volontaire qui prévalait jusqu'à présent. En effet, les certifications ne suffisent pas pour se conformer au RDUE, qui exige une traçabilité complète. Le RDUE impose aux entreprises de mener un exercice de diligence raisonnable pour garantir que les produits couverts par le règlement, placés sur le marché ou exportés depuis l'UE, sont exempts de déforestation.

Ce règlement devait entrer en vigueur à la fin du mois de décembre 2024 pour les grandes entreprises et en juin 2025 pour les microentreprises et petites entreprises. Cependant, à la fin de 2024, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil européen ont approuvé le report d'un an de l'application. Le RDUE sera donc en vigueur le 31 décembre 2025 pour les grandes entreprises et le 30 juin 2026 pour les microentreprises et petites entreprises. Nous notons que certaines entreprises avaient pris les mesures nécessaires pour préparer leur conformité au RDUE d'ici fin 2024. Bien que la Commission européenne doive fournir davantage d'orientations, nous estimons qu'un report pénalise les entreprises et producteurs qui ont investi considérablement d'efforts pour se conformer à la loi. Certaines d'entre elles pourraient subir des pertes financières dues au report¹⁴.

Bien qu'il soit positif que certaines entreprises soient prêtes pour l'entrée en vigueur de ce règlement, nous continuerons de dialoguer avec celles qui mettent en place les processus nécessaires pour s'y conformer, et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts, notamment en engageant leurs parties prenantes.

¹⁴ Angel, M., & Payne. (2024). [EU deforestation law delay brings losses to most vigilant](#). Reuters.

Références

Les sources détaillées sont citées en notes de bas de page tout au long du document. Ci-dessous figurent les références principales qui ont guidé notre analyse.

- Accountability Framework Initiative. (2024). [Accountability Framework](#).
- Ceres. (2023). Deforestation scorecard. Assessing corporate action on deforestation amid growing regulatory risk.
- Forest 500 and Global Canopy. (2024). [Company Assessment methodology 2024](#).
- ISS. (2025). [The Root Cause of Nature Loss: Forests, Why They Matter, and How to Assess Deforestation Risk in Investment Portfolios through Nature-Related Data](#).
- PRI. (2022). [Investor initiative for sustainable forests](#).

Annexe A – Objectifs et indicateurs

OBJECTIFS	INDICATEURS		
	Oui	Partiel	Non
1. Divulguer de l'information sur les risques liés à la déforestation.	Une évaluation des risques liés à la déforestation est effectuée pour l'ensemble des produits de base à haut risque.	L'entreprise a effectué une évaluation des risques pour certains produits de base seulement.	L'entreprise n'a pas de processus d'évaluation des risques.
2. Divulguer de l'information sur la traçabilité	L'entreprise assure le suivi et la traçabilité des produits jusqu'à l'exploitation agricole ou la plantation d'origine, et divulgue la proportion de produits de base traçables.	L'entreprise n'a pas de visibilité sur la provenance d'au moins un produit de base à risque jusqu'à l'exploitation agricole ou la plantation d'origine, pour chacun des produits de base à risque.	L'entreprise ne divulgue pas le niveau de traçabilité pour chacun des produits de base à risque ni la proportion de ceux qui sont traçables.
3. Élaborer une politique spécifique relative aux enjeux de déforestation	La politique couvre l'ensemble des produits de base à haut risque; couvre les opérations et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement; et intègre les enjeux sociaux.	Un des indicateurs suivants n'est pas inclus dans la politique de la compagnie : la politique couvre l'ensemble des produits de base à haut risque; couvre les opérations et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement; et intègre les enjeux sociaux.	L'entreprise n'a pas de politique liée aux enjeux de déforestation.
4. Adopter une cible d'élimination de la déforestation	L'entreprise a une cible d'éliminer la déforestation d'ici 2025 par rapport à 2020 et couvre l'ensemble des produits de base à risque.	La cible de l'entreprise est à atteindre après 2025, ne précise pas de date de référence, ou ne couvre pas l'ensemble des produits de base à risque.	L'entreprise n'a pas de cible.
5. Adopter un processus de gestion et surveillance des fournisseurs	L'entreprise a un processus de gestion et de surveillance des fournisseurs qui va au-delà de certifications et qui couvre l'ensemble des produits de base.	L'entreprise utilise uniquement des certifications pour vérifier la conformité de ses fournisseurs ou le processus ne couvre pas l'ensemble des produits de base.	L'entreprise n'a pas de processus de gestion et surveillance des fournisseurs.
6. Adopter un processus pour remédier aux non-conformités de ses fournisseurs	L'entreprise divulgue des informations sur les plaintes et controverses liées à la déforestation dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, et divulgue des informations sur les actions mises en place pour y remédier.	L'entreprise ne remplit qu'un des deux indicateurs suivants : elle divulgue des informations sur les plaintes et controverses liées à la déforestation dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, ou elle divulgue des informations sur les actions mises en place pour y remédier.	L'entreprise n'a pas de processus pour remédier aux non-conformités de ses fournisseurs.
7. Divulguer la proportion de produits de base en conformité avec sa politique zéro déforestation et conversion	L'entreprise divulgue la proportion de produits de base en conformité avec sa politique zéro déforestation et conversion.	L'entreprise divulgue cette information pour certains produits de base à haut risque seulement.	L'entreprise ne divulgue pas d'information sur la proportion de produits de base en conformité avec sa politique zéro déforestation et conversion.

Annexe B – Catégorisation des entreprises

Nom	Secteur	Géographie	Capitalisation
A	Détaillant alimentaire	Europe	Grande capitalisation
B	Restaurant	États-Unis	Grande capitalisation
C	Détaillant alimentaire	États-Unis	Grande capitalisation
D	Détaillant alimentaire	Europe	Grande capitalisation
E	Détaillant alimentaire	Canada	Grande capitalisation
F	Détaillant alimentaire	États-Unis	Grande capitalisation
G	Détaillant alimentaire	États-Unis	Grande capitalisation
H	Restaurant	États-Unis	Grande capitalisation
I	Détaillant alimentaire	Canada	Grande capitalisation
J	Détaillant alimentaire	Canada	Grande capitalisation
K	Restaurant	Canada	Grande capitalisation
L	Restaurant	Canada	Petite capitalisation